



Aurai-je droit à mon 13è mois ?

Par **Lalie59**, le **28/03/2009** à **10:00**

Bonjour,

Réceptionniste d'hôtel depuis 1996 dans le même établissement, j'ai pris un congé parental de 3 ans (lorsque j'ai accouché de mon deuxième enfant). Ce congé parental s'est terminé le 31 décembre 2008. J'ai donc repris mon poste le 1er janvier 2009. Est-ce que je vais toucher mon 13è mois ? (une première partie est versée fin juin et l'autre fin décembre). Merci pour votre réponse.

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **10:13**

Bonjour,

Le 13ème mois n'est pas versé pendant le congé parental.

En revanche, puisque vous avez repris votre poste de travail le 1er janvier 2009, vous le toucherez pour l'année 2009.

Cordialement

Par **Lalie59**, le **28/03/2009** à **10:29**

Merci Paula pour votre réponse. En fait, mon employeur m'avait dit qu'il se calculait sur

l'année antérieure.

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **10:46**

Bonjour,

Non, pas du tout. Il se calcule sur le temps effectif de travail. Donc vous y avez droit.

Cordialement